



ARTS MARTIAUX COMPIÉGNOIS

Siren : 324 227 461 00021 APE : 926 CG Agrément n°6078-13 du 02/09/1978
FFJ : 24601830 - FFK : 0600015 - FFL : 0699233 - MDS
BABYCLUB - JUDO - KARATE - TAI JITSU - KRAV MAGA
MMA - LUTTE - FULL CONTACT - K1 - BODY FITNESS ZUMBA - MUSCULATION

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA SAISON SPORTIVE 2021 – 2022

Mme/Mr	NOM	Renouvellement au Club ⁽¹⁾	Nouvelle adhésion ⁽¹⁾
	PRENOM	Discipline
	DATE NAISSANCE	Cotisation Annuelle
	LIEU NAISSANCE (Ville et Pays)	Mode de règlement	Chèque - Espèces

TELEPHONE 1 : TELEPHONE 2 :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL (EN MAJUSCULE) :

Personne à contacter en cas d'urgence : (Nom-Prénom – Téléphone) :

Documents obligatoires : un certificat médical d'aptitude à la pratique de la discipline, une photo d'identité, la fiche d'adhésion à la Fédération Française sportive concernée et présentation de la carte d'identité, carte de séjour, carte d'étudiant, déclaration individuelle et d'adhésion au protocole sanitaire Covid-19 (signature des parents si enfant mineur), le pass'sanitaire ou la justification de vaccination complète sous réserve des directives sanitaires en vigueur.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au secrétariat de l'association. **En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978**, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.
Le Club des Arts Martiaux Compiégnois est en conformité avec les dispositions du **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)** entré en vigueur le 25 mai 2018.

- L'adhérent s'engage à régler l'intégralité de son adhésion.
- L'inscription à toute discipline entraîne l'acceptation du **règlement intérieur** du club **affiché aux entrées : hall et vestiaires**.
- Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué pendant la saison.
- Tout manquement grave à l'ordre ou à la discipline entraînera l'exclusion temporaire (ou définitive après examen du dossier)
- Le club des Arts Martiaux Compiégnois est sous vidéo surveillance pour votre protection, celle des biens de l'association et des locaux de la ville.

Je soussigné (père/mère de l'enfant ci-dessus⁽¹⁾) m'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de l'association, ainsi que les statuts et règlement intérieur de la Fédération agréée, et le règlement intérieur relatif aux locaux de la ville. *J'autorise le recueil des informations ci-dessus, leur conservation et leur traitement, exclusivement dans le cadre de l'inscription au Club et à ses activités, - la souscription de la licence, de l'assurance auprès de la Fédération Française Sportive ou autre assureur des Sports concernés.*

J'autorise l'affichage des photos sur lesquelles figure l'adhérent identifié ci-dessus OUI NON

Lu et Approuvé, à le/...../....., en deux exemplaires.

Signature des parents pour les mineurs :	Signature du membre actif :
--	-----------------------------

Gymnase ROBIDA – 1 rue Rouget de Lisle – 60200 COMPIEGNE
Site : www.artsmartiauxcompiegnois.fr TÉL : 03.44.86.05.76 Mail : arts-martiaux-compiegne@wanadoo.fr



Déclaration individuelle d'adhésion au protocole sanitaire de la Covid-19 – SAISON 2021-2022

Je, soussigné(e) :, adhérent au Club des Arts Martiaux Compiégnois, ou représentant légal de l'enfanten qualité de Parent 1 / Parent 2, Autre (préciser), inscrit dans la / les disciplines suivante(s) :

.....
déclare avoir pris connaissance du protocole sanitaire de reprise des activités sportives dite « post-confinement de la Covid-19 » et des informations sanitaires affichées au Club.

Je reconnais expressément que le protocole sanitaire est susceptible d'être modifié pour rester en conformité avec les directives sanitaires édictées par le gouvernement et les recommandations des autorités de tutelle. En aucun cas, je ne peux formuler de recours ou déposer plainte à l'encontre du Club des Arts Martiaux Compiégnois. La bonne application des mesures sanitaires est du ressort de chacun.

Au-delà du règlement intérieur et des règles propres à la discipline que je pratique au Club des Arts Martiaux Compiégnois, je m'engage à respecter scrupuleusement les règles édictées dans le Protocole de Reprise des Activités.

- élémentaires d'hygiène,
- de distanciation sociale,
- de circulation dans les locaux,
- et les conditions d'utilisation des installations et matériels collectifs et individuels,
- et de désinfection de ma tenue et de mes équipements personnels avant de venir à une séance de sport (même pour une pratique quotidienne).

J'accepte et autorise l'enregistrement de mes nom-prénom sur un registre de présence prévu à cet effet, lors de chaque séance de sport, ou lors de mon utilisation de la salle de musculation. Je m'engage solennellement à prévenir immédiatement le Club au cas où je serai dépisté porteur de la Covid-19.

Je déclare me conformer aux exigences sanitaires édictées par les organisateurs des rencontres sportives autorisées (sous réserve des directives, recommandations ou interdictions prévues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Fait le à pour valoir ce que de droit.

Signature des parents pour les mineurs :	Signature de l'adhérent :
Gymnase ROBIDA – 1 rue Rouget de Lisle – 60200 COMPIEGNE Site : www.artsmartiauxcompiegnois.fr TÉL : 03.44.86.05.76 Mail : arts-martiaux-compiegne@wanadoo.fr	